



Collecte sélective :

15 ans de tri des emballages ménagers

Dossier de presse Eco-Emballages

Juin 2008

Contacts Presse :

Anne de Lander – Eco-Emballages
01 40 89 99 75 – anne.delander@ecoemballages.fr

Mendrika Rabenjamina – Profile Presse
01 46 05 86 58 ou 06 18 28 56 39 - mrabenjamina@profilepresse.com

Sommaire

	Page
1. Eco-Emballages, une mission d'intérêt général	3
• Eco-Emballages organise la collecte sélective en France	3
• Eco-Emballages et les associations	4
• Eco-Emballages soutient les autres filières de recyclage	5
• Eco-Emballages et l'Europe	5
2. La collecte sélective en France	6
• Les consignes de tri	6
• Trois millions d'emballages ménagers recyclés	7
• Que deviennent les emballages recyclés	9
3. Réduire l'impact environnemental des emballages	10
• Contribuer au système « Point vert »	11
• Favoriser l'éco-conception des emballages	12
• Promouvoir l'exemplarité : EcoTop, « les Trophées de l'éco-conception »	12
• L'évolution du gisement des emballages ménagers	14
4. Enjeux et perspectives de la collecte sélective	15
• S'appuyer sur un partenariat actif avec les collectivités territoriales	16
• Optimiser le dispositif de la collecte sélective	17
• Les sites vitrines ou le partage de l'excellence	19
• Labelliser le service public de collecte	21
• Promouvoir l'exemplarité : EcoTop les « Trophées de l'optimisation »	21
5. Sensibiliser 60 millions de trieurs potentiels	23
• Soutenir la communication locale	23
• Favoriser le recrutement des ambassadeurs du tri	23
• Communiquer hors des foyers avec « Ici aussi, je trie »	24
• Eduquer les générations futures	25
• Associer les marques à une communication environnementale	25

Annexe

• Annexe 1 – Fiche d'identité d'Eco-Emballages	26
• Annexe 2 – Les dates clefs	27

1- Eco-Emballages, une mission d'intérêt général

Eco-Emballages a été créée par décret en 1992 pour mettre en place la collecte sélective en France, c'est-à-dire organiser, superviser et accompagner le tri et le recyclage des emballages ménagers.

Décret de juillet 1992, avec prise d'effet au 1^{er} janvier 1993 :

Extrait Article 4 : « Tout producteur, tout importateur, (...) toute personne responsable de la première mise sur le marché de ses produits, est tenu de contribuer ou de pourvoir à l'élimination de l'ensemble de ses déchets d'emballage... »

Eco-Emballages a une mission d'intérêt général. Agréée par les pouvoirs publics, elle dépend de quatre ministères de tutelle (Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables, Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales, Ministère de l'Economie, de l'industrie et de l'emploi et Ministère de l'Agriculture et de la Pêche).

a. Eco-Emballages organise la collecte sélective en France

15 ans après avoir mis les Français au tri et fait profondément évoluer les mentalités, Eco-Emballages est reconnue comme une société de services à part entière par :

→ Les entreprises

Les industriels et les distributeurs ont **l'obligation légale de verser une contribution financière pour le recyclage des emballages** qu'ils utilisent pour commercialiser leurs produits. Les entreprises qui versent cette contribution à Eco-Emballages apposent alors le « **point vert** » sur leurs emballages. A ce jour, le « point vert » est présent sur plus de **95 % des produits à destination des ménages**. Chaque année, Eco-Emballages redistribue aux collectivités territoriales **plus de 94% des contributions versées** par environ 50 000 entreprises adhérentes, soit 411 millions d'euros.

Par sa mission d'intérêt général, Eco-Emballages encourage les entreprises à concevoir des emballages moins lourds, plus facilement recyclables, ayant le moins d'impact possible sur notre environnement : **c'est l'éco-conception**. Plusieurs secteurs ont déjà fait d'énormes progrès comme les produits frais, les eaux en bouteille, les boîtes de conserve par exemple.

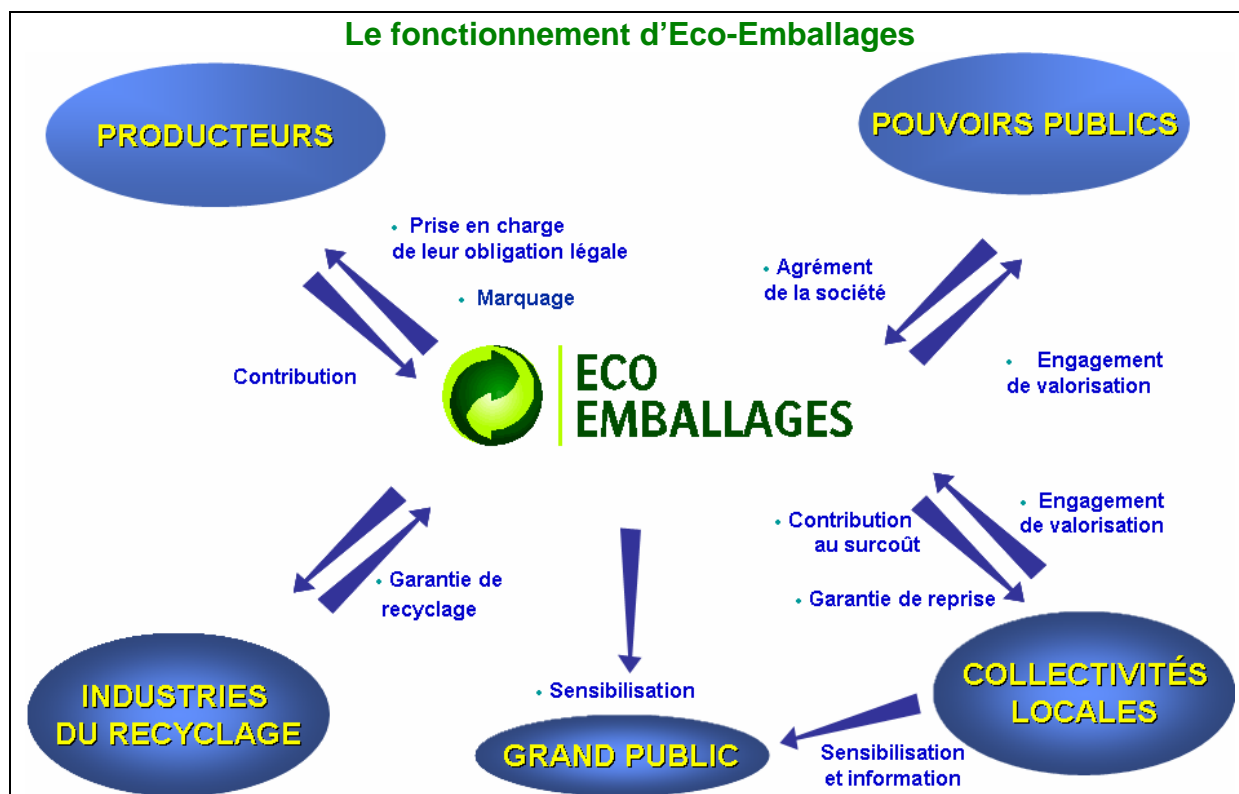
→ Les collectivités territoriales

Les collectivités ont noué d'étroits partenariats avec Eco-Emballages pour mettre en œuvre la collecte sélective. **Un contrat leur assure une assistance technique, financière et pratique, et leur garantit la reprise et le recyclage des emballages triés.**

Sur le plan technique de la collecte et du tri, les équipes régionales et nationales d'Eco-Emballages offrent aux collectivités **des outils métier, des méthodologies et une capitalisation de 15 ans d'expérience de la collecte sélective** en France et en Europe. Pour aider les collectivités territoriales à pérenniser le geste de tri et à mieux maîtriser les coûts, Eco-Emballages leur apporte **une aide financière à la communication locale** en privilégiant les actions sur le terrain, via le soutien financier à l'embauche d'ambassadeurs du tri.

→ Les industries du recyclage

Dans les premières années, Eco-Emballages a beaucoup investi dans **la recherche et le développement** pour créer de nouveaux débouchés pour les emballages, notamment pour ceux en plastique. Attentifs à la qualité du tri, les industriels du recyclage ont besoin d'une excellente matière première : un message promu par Eco-Emballages auprès des collectivités et des habitants !



Eco-Emballages a toujours permis à la France d'atteindre les objectifs de recyclage et de valorisation des emballages fixés par les pouvoirs publics et l'Union Européenne, notamment par des campagnes de sensibilisation et de prévention vis-à-vis du grand public.

De plus, en tant qu'organisme de formation, Eco-Emballages propose des modules spécifiques à toutes ses cibles clefs (formation à la collecte sélective des nouveaux élus, formation pour l'optimisation de la collecte sélective, formation à l'éco-conception, formation des ambassadeurs du tri...).

b. Eco-Emballages et les associations

Dès sa création, Eco-Emballages a mis en place le « Comité associatif ». Composé de représentants nationaux d'associations de consommation ou de protection de l'environnement, c'est une instance d'échanges autour de l'actualité d'Eco-Emballages.

Le « Comité associatif » est membre de la commission d'agrément qui se réunit auprès des pouvoirs publics pour renouveler tous les six ans l'agrément d'Eco-Emballages, et pérenniser ses activités. Le « Comité associatif » est composé par :

→ Les associations de « protection de l'Environnement »

France Nature Environnement (FNE)
 Mouvement National de Lutte pour l'Environnement (MNLE)
 Les Amis de la Terre
 Agir pour l'Environnement

Le réseau Ecole et Nature

→ Les associations de « consommateurs »

CGL	Confédération Générale du Logement
CLCV	Consommation, logement et cadre de vie
UNAF	Union Nationale des Familles
ORGECO	Organisation Générale des Consommateurs
CSF	La Confédération Syndicale des Familles
Asseco CFDT	Association Etudes et Consommation CFDT
Indecosa CGT	Association pour l'Information et la Défense des Consommateurs Salariés

Des actions plus spécifiques sont menées avec certaines de ces associations (formation, campagne de sensibilisation,...).

c. Eco-Emballages soutient les nouvelles filières

Rien de commun entre la fin de vie des emballages, les déchets des équipements électroniques ou électriques (D3E), les prospectus ou catalogues, ou bien les produits textiles. Pourtant, conformément aux directives européennes pour certains et aux textes français pour tous, l'ensemble de ces déchets doit être valorisé ou éliminé selon le principe de la Responsabilité Elargie du Producteur.

Confrontés à cette nouvelle obligation, les représentants de ces grandes familles de produits se tournent vers Eco-Emballages au moment où ils doivent créer des éco-organismes dédiés à leurs propres marchés. Même si les problématiques de fin de vie d'un réfrigérateur hors d'usage et d'une boîte de conserve ne sont pas identiques, la méthodologie élaborée par Eco-Emballages peut apporter des solutions intéressantes à des interrogations concrètes :

- *Quelle approche vis-à-vis des collectivités territoriales ?*
- *Comment associer les entreprises et les autres partenaires dans une parité respectueuse des spécificités de chacun ?*
- *Comment concevoir un barème de contribution ?*
- *Comment mettre en place un dispositif de communication ? ...*

Eco-Emballages a ainsi contribué à la mise en place et au déploiement auprès des collectivités territoriales d'Eco-Systèmes (principal éco-organisme de la filière des D3E), d'EcoFolio (éco-organisme des imprimés de la filière graphique). Eco-Emballages accompagne aussi les futures filières comme Ecotextile.

d. Eco-Emballages et l'Europe

Le Directeur général d'Eco-Emballages, Bernard Hérodin, est Président de Pro Europe, l'Organisation Européenne de Récupération des Emballages.

En tant que voix officielle, Pro Europe accorde la licence du « Point Vert » et élabore une politique commune pour la mise en place de la collecte sélective, pour ses 26 membres européens (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Chypre, Espagne, Estonie, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Turquie) et pour le Canada.

2 – La collecte sélective en France

En 1992, Eco-Emballages lance la collecte sélective, le premier mouvement citoyen en faveur de l'environnement ! Aujourd'hui 99 % des Français se sont mis au tri de leurs emballages ménagers.

a. Les consignes de tri



C'est par un geste simple que les habitants peuvent trier leurs emballages :

Dans le bac jaune*, ils jettent :

- **tous les emballages en acier et en aluminium** : canettes, boîtes de conserve...
- **tous les emballages en papier/carton** : boîtes de biscuits, emballages de cornflakes...
- **pour les emballages plastiques, seuls les bouteilles et flacons** : bouteilles de soda, flacons de shampoing, bidons de lessive... A noter : on ne recycle pas les autres emballages en plastique, tels que les pots de yaourt, les blisters, les barquettes en plastique...

Dans le bac vert* à opercule ou en point d'apport volontaire, ils jettent :

- **tous les emballages en verre** : bouteilles, bocaux, ...

Une fois recyclés, ces matériaux serviront de matière première à de nouveaux objets de la vie courante : pull polaire, moquette, jouets, bouteilles de vin, canette de soda ...

** A noter : D'autres organisations de collecte existent : parce que la responsabilité de la collecte dépend des collectivités territoriales, les codes couleur ne sont pas encore tous harmonisés en France. Néanmoins aujourd'hui, plus de 70 % des bacs de tri sont jaunes.*

b. Trois millions de tonnes d'emballages ménagers recyclés

59,5 millions de Français peuvent trier leurs emballages ménagers. Chacun d'eux produit 353 kg par an d'ordures ménagères, dont 86 kg d'emballages ménagers, et trie en moyenne 42 kg de déchets d'emballages ménagers par an.

- 75 % des Français citent le tri comme le premier geste pour réduire les déchets, défendre l'environnement et éviter le gaspillage ;
- **61,3 % des tonnes d'emballages ménagers sont recyclés** (dont une bouteille en plastique sur deux), ce qui est au-delà de l'objectif européen qui n'est, lui, que de 55 % en 2008 ;
- Les emballages représentent seulement 25 % de la poubelle des ménages, alors qu'ils contribuent à hauteur des deux tiers à la performance française en matière de recyclage des ordures ménagères (19 %) ;
- C'est le seul flux de déchets dont le tonnage a diminué entre 1994 et 2006 (4,6 à 4,4 millions de tonnes), tandis que la consommation, mesurée par le PIB, augmentait de 25% sur la même période. De plus, et pour la première fois, entre 2003 et 2006, le nombre d'emballages ménagers a diminué de près d'un demi-milliard d'unités.
- Les performances du tri varient fortement en fonction de l'habitat : la moyenne nationale est de 42 kg/an/habitant, mais il existe de fortes disparités en fonction du lieu d'habitation : Urbain : 26 kg/an - Semi-urbain : 41 kg/an - Semi-rural : 54 kg/an - Rural : 59 kg/an

Rappel : Les déchets d'emballages ménagers représentent moins de 5 millions de tonnes annuelles, à mettre en perspective face aux 46 millions de tonnes de déchets municipaux et aux 849 millions de tonnes de déchets nationaux.

→ 99% des emballages en acier sont recyclés

En France, **84 milles tonnes d'emballages ménagers en acier** non incinérées sont triées et recyclées, soit l'équivalent de plus de 920 millions de boîtes de conserve,

Le recyclage de cet acier permet d'économiser presque **150 000 tonnes d'équivalent CO2**.

→ **28,1 % des emballages en aluminium triés et non incinérés sont recyclés,**

soit 5 000 tonnes d'emballages, soit plus de 330 millions de cannettes de 33 cl par habitant,

Le recyclage de l'aluminium permet d'économiser **presque 34 500 tonnes d'équivalent CO2.**

→ **74,9 % des emballages en verre sont recyclés.**

Aujourd'hui, 1 906 000 tonnes d'emballages ménagers en verre sont triées et recyclées, soit plus de 4,2 milliards de bouteilles de 75 cl.

Le recyclage du verre permet une économie **de plus de 880 mille tonnes d'équivalent CO2.**

→ **55,6 % des emballages en papier-carton sont recyclés**

478 000 tonnes d'emballages en papier-carton sont recy-clées, soit plus de 6,6 milliards de boîtes de céréales,

Le recyclage du papier-carton permet d'économiser **plus de 17 mille tonnes d'équivalent CO2.**

→ **21,2 % des emballages en plastique sont recyclés**

218 mille tonnes d'emballages plastiques sont recyclées soit l'équivalent de plus de 6 milliards de bouteilles de 1,5 litre.

Le recyclage du plastique permet une économie **de plus de 133 000 tonnes de pétrole brut, et de presque 500 mille tonnes d'équivalent CO2.**

c. Que deviennent les emballages recyclés ?

Grâce au tri d'une tonne de on peut fabriquer :
<ul style="list-style-type: none">• plastique PET (plastique généralement transparent)	<ul style="list-style-type: none">• 700 couettes (1kg de fibres de PET recyclé dans 1 couette)
<ul style="list-style-type: none">• plastique PEHD (plastique généralement opaque)	<ul style="list-style-type: none">• 7 bancs publics,• 60 bacs de collecte,

	<ul style="list-style-type: none"> • 7,50 km de tuyau.
<ul style="list-style-type: none"> • acier 	<ul style="list-style-type: none"> • 19 chariots de supermarché, • 1200 boules de pétanque.
<ul style="list-style-type: none"> • aluminium 	<ul style="list-style-type: none"> • 100 chaises, • 250 vélos, • 500 trottinettes.
<ul style="list-style-type: none"> • papier carton 	<ul style="list-style-type: none"> • 2 200 caisses en carton pouvant contenir 6 bouteilles (380 g / unité), • 4 000 boîtes à chaussures (200 g / unité), • 16 000 boîtes à œufs (50 g / unité).
<ul style="list-style-type: none"> • briques alimentaires 	<ul style="list-style-type: none"> • 5 500 rouleaux de papier cadeau (120 g / unité), • 6 500 rouleaux de papier toilette (100 g / unité), • 29 000 paquets de 10 mouchoirs (23 g / unité).
<ul style="list-style-type: none"> • verre 	<ul style="list-style-type: none"> • 2 200 nouvelles bouteilles de 75 cl (330 g / unité).

3 - Réduire l'impact environnemental des emballages

Suite au Grenelle de l'Environnement, Eco-Emballages s'est engagée aux côtés de l'ANIA (Association Nationale des Industries Alimentaires) et de l'ILEC (Institut de Liaisons et d'Etudes des industries de Consommation) dans un partenariat étroit qui vise, d'ici à 2012, à :

- Contribuer à la réduction des déchets à hauteur de 1kg/an/habitant ;
- Augmenter, par palier, le taux de recyclage des emballages ménagers à 75 % ;
- Introduire progressivement des matériaux recyclés (jusqu'à 25%) dans les bouteilles et flacons en plastique.

AMPLIFIER LE RECOURS A L'ECO-CONCEPTION DES EMBALLAGES EN EVALUANT LES RESULTATS OBTENUS

Eco-Emballages s'est donc engagée à :

- Poursuivre la réduction à la source en organisant 3 500 jours d'accompagnement des PME, en partenariat avec l'ESIEC, à l'horizon 2010 ;
- Réaliser 1 000 diagnostics sur des sites industriels de grandes et moyennes entreprises, d'ici 2011 ;
- Mener, d'ici 2010, 100 démarches globales d'éco-conception dans les grandes et moyennes entreprises n'ayant pas encore engagé ce type d'initiative.

Actions à approfondir :

- Suivre et concrétiser les progrès de la Recherche & Développement : modélisation informatique globale de la « fonction emballage », puces RFID... ;
- Engager, dans certaines branches professionnelles, des opérations chiffrées et planifiées de réduction à la source d'emballages ménagers et industriels : suremballages, écorecharges, etc. ;
- Réduire la consommation de matière partout où cela a du sens écologiquement et économiquement, y compris par l'usage d'emballages de transport réutilisables.

a. Contribuer au système « Point Vert »

Les entreprises versent une contribution financière pour le recyclage de tous les emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages, tels que les emballages de produits (agro-alimentaire, fourniture, électronique...) et les emballages au service du consommateur (sac de caisse). Cette contribution est aussi payable pour les entreprises implantées à l'étranger et qui distribuent leurs produits en France.

En 2007, 50 000 entreprises sont adhérentes d'Eco-Emballages, et lui versent une contribution financière de plus de 411 millions d'euros.

A noter : plus de 90% des entreprises adhérentes sont des PME.

Le barème de contribution est calculé en fonction des prévisions de tonnages d'emballages à collecter par les collectivités territoriales et des objectifs européens de valorisation et de recyclage.

La contribution financière est calculée en fonction du type de matériau utilisé, du poids et de la quantité d'emballages utilisés pour protéger chaque produit. En moyenne, elle est de 0,6 centimes d'euro par emballage.

A noter :

Le point vert figure sur 95% des produits emballés vendus aux consommateurs. Il ne signifie pas que le produit est recyclable ni qu'il est fait à partir de matériaux recyclés, mais que l'entreprise qui a mis sur le marché un produit emballé contribue au financement de la collecte et du tri de son emballage. Tous les membres de Pro-Europe utilisent ce symbole et lui assurent ainsi une même signification en Europe et au Canada.

Outre une représentation active face aux instances européennes et françaises, Eco-Emballages assure pour ses adhérents une veille sur des sujets tels que l'émergence des plastiques biodégradables, les conséquences économiques et environnementales de la consigne en Allemagne...

Elle incite les entreprises à s'inscrire dans une démarche de réduction des déchets à la source, pour des raisons environnementales et financières.

b. Favoriser l'éco-conception des emballages

Eco-concevoir, c'est diminuer le poids des emballages et utiliser des matériaux facilement recyclables. Eco-Emballages s'est engagée depuis plusieurs années dans la promotion de l'éco-conception pour différentes cibles :

→ **Pour les grands groupes** : A ce jour, Eco-Emballages a **formé à l'éco-conception 250 ingénieurs packaging** de grandes entreprises, qui elles-mêmes utilisent plus de 60 % des emballages mis sur le marché français.

→ **Pour les PME** : A fin 2007, Eco-Emballages a réalisé **90 diagnostics rapides** (2 jours) en envoyant dans les PME un de ses cinq experts qui formule des recommandations en éco-conception (une des propositions doit pouvoir être mise en place dans les 6 mois sans investissement financier).

→ **Partenariat universitaire** : Eco-Emballages participe à la **formation des ingénieurs de l'ESIEC** (école des ingénieurs emballages de Reims) et leur propose des stages pour qu'ils puissent travailler de façon concrète sur la prévention dans les PME (allègement des emballages, analyse de l'ensemble du processus de production et de la logistique). A ce jour, une quarantaine d'entreprises en ont bénéficié, soit plus de 3 000 jours d'intervention.

→ **La prévention à disposition de tous** : En 2001, Eco-Emballages a créé le **COTREP** (COmité Technique de Recyclage des Emballages Plastiques) avec la Chambre Syndicale des Emballages en Matières Plastiques (CSEMP) et Valorplast. Son objectif : mettre à disposition les connaissances et les outils d'aide à la conception par le biais d'avis techniques et généraux sur chaque matériau utilisable. Le COTREP peut également évaluer la « recyclabilité » des emballages actuels ou futurs. www.cotrep.com
Dans cette même logique et à la demande des utilisateurs et des fabricants d'emballages en papier-carton, Eco-Emballages a mis en place en 2006 avec la filière papier-carton le **CEREC** (Comité d'évaluation de la recyclabilité des emballages papier-carton ménagers).

→ **Alerter les entreprises**

Enfin, Eco-Emballages alerte toutes les entreprises dont le poids des emballages a stagné au cours des trois dernières années pour les inciter à mettre en place des actions d'éco-conception.

c. Promouvoir l'exemplarité : **ECOTOP** - « les Trophées de l'éco-conception »

Eco-Emballages souhaite promouvoir l'exemplarité. C'est pourquoi elle prime chaque année dans le cadre des **ECOTOP** - « Les Trophées de l'éco-conception », trois PME engagées à ses côtés dans le développement d'une démarche de prévention et de conception environnementale des emballages.

C'est dans le cadre de son partenariat avec l'ESIEC (Ecole Supérieure d'Ingénieurs en Emballage et Conditionnement à Reims) qu'Eco-Emballages propose à des PME de bénéficier d'une expertise qu'elles ne possèdent pas en interne : celle d'un ingénieur en packaging.

Les entreprises sélectionnées accueillent pendant 14 semaines un élève ingénieur ESIEC, qui réalise chez elles leur projet industriel de fin d'études. A l'issue des soutenances des élèves, trois PME sont choisies par un jury composé de représentants de l'ESIEC et d'Eco-Emballages comme lauréats des trophées **ECOTOP**,

Les critères de sélection sont les suivants :

- La reproductibilité de la démarche
- Les performances de l'étude (recyclabilité, nombre de camions économisés...)
- L'impact sur les coûts
- La créativité du projet
- La mise en œuvre des recommandations majeures à court ou moyen terme

En 2007, les lauréats **ECOTOP** sont :

→ **ALLIA, entreprise spécialisée sur les marchés de la céramique sanitaire, baignoire, douche et du meuble de salle de bains**

Le projet : Ce projet avait pour but d'étudier et de modifier les emballages des cabines de douches, en trouvant un compromis entre la protection de l'environnement, celle du produit, le coût et la santé des opérateurs. Sur ces bases, Amandine Authier, étudiante à l'ESIEC, a réalisé un outil d'aide à la décision, sous forme d'une grille d'évaluation, utilisable par tous les autres services et adaptable à tous les emballages. A l'aide de cet outil, un emballage innovant et mono matériau en carton a été conçu.

- Résultats**
- Un emballage mono matériau en carton, plus facilement recyclable
 - 10 tonnes de carton économisées par an
 - 6 camions en moins sur les routes (soit 50 % en moins)

→ **CAFÉ MÉO, torréfaction et conditionnement du café commercialisé sous la marque MÉO, entreprise impliquée dans le commerce équitable**

Le projet : Le café est un produit exigeant, notamment en matière de conservation de ses arômes. Il requiert l'utilisation de matériaux complexes pour un conditionnement optimal. Amélie Phulpin, élève-ingénieur de l'ESIEC, a travaillé à l'allègement des emballages complexes par diminution de la couche de polyéthylène (PE). Après l'établissement d'une base de données sur les emballages existants, elle a étudié différentes pistes d'optimisation et de rationalisation, dont notamment l'allègement et la légère augmentation de la hauteur des caisses américaines afin d'améliorer leur remplissage, ainsi que la révision du plan de palettisation.

- Résultats**
- 11 tonnes de polyéthylène (PE) en moins
 - Une diminution de 25 % du nombre de caisses américaines
 - 167 palettes de moins par an

→ **SAVÉOL, coopérative agricole de fruits et légumes**

Le projet : Les deux principaux axes du projet de Laurent Thauvin, élève-ingénieur de l'ESIEC, ont concerné l'allègement des barquettes de tomates en plastique et l'optimisation des cagettes en carton de transport et de présentation en linéaire. Particulièrement efficace, ce projet a permis de rationaliser l'offre proposée au consommateur par une diminution du nombre de références en linéaire.

- Résultats**
- 256 tonnes de carton en moins
 - 3 tonnes de plastique en moins
 - 42 camions en moins sur les routes

La Biscuiterie de l'Abbaye (biscuiterie), la Coopérative Laitière de Villefranche (lait frais et autres produits laitiers), COVI PCA (plats cuisinés), Maître Pierre (Flammekueche surgelée) ont elles-aussi été lauréates **ECOTOP** lors des années précédentes.

d. L'évolution du gisement des emballages ménagers

Contrairement à certaines idées reçues, le gisement des emballages ménagers est en baisse tant au niveau des tonnages que du nombre d'unités.

→ Le tonnage et le nombre unitaire d'emballages baissent

Entre 2003 et 2006, et **pour la première fois, le nombre d'emballages ménagers a diminué de près d'un demi-milliard d'unités.**

Le tonnage des déchets d'emballages ménagers a diminué de 5 % entre 1994 et 2006, passant de 4,6 à 4,4 millions de tonnes, tandis que la consommation, mesurée par le PIB, augmentait de 30% sur la même période.

→ La disparition progressive des sacs de caisse...

A noter également, le spectaculaire recul du nombre des sacs de caisse lié à l'évolution des modes de consommation au cours depuis 2000.

→ Entre 1994 et 2006, le poids moyen des emballages a baissé !

- La canette de 33 cl en acier a baissé de 11 % (30,5 à 27 g)
- La bouteille d'eau de 1,5 l en plastique a baissé de 23 % (45,5 g à 35,2 g)
- La bouteille d'huile en verre a baissé de 17 % (54,7 à 45,2 g)

3 - Enjeux et perspectives de la collecte sélective

Après 15 années vouées prioritairement à **la montée en puissance de la collecte sélective** sur le territoire, Eco-Emballages invite les acteurs de la gestion des déchets des collectivités territoriales à s'engager dans une nouvelle dynamique :

L'OPTIMISATION

Les collectivités territoriales s'engagent progressivement dans cette logique pour que :

- **Le geste du tri coûte moins cher et s'inscrive dans la durée**
- **L'impact environnemental soit réduit**
- **Les générations futures soient éduquées au développement durable**
- **Les conditions de travail en collecte et en centres de tri soient meilleures**
- **Les services de collecte soient adaptés au milieu et performants**

Pour soutenir leurs actions, Eco-Emballages les accompagne dans le recrutement d'ambassadeurs du tri qui, sur le terrain, initient les habitants aux bons gestes de tri.

a – S'appuyer sur un partenariat actif avec les collectivités territoriales

Aujourd'hui, Eco-Emballages est partenaire de 1365 collectivités territoriales représentant 36 000 communes. Pour être plus proche d'elles, Eco-Emballages a réorganisé son implantation autour de 8 équipes régionales :

Régions Eco-Emballages	implantées à
• Centre Est	Lyon
• Centre Ouest	Limoges
• Est	Strasbourg
• Ile de France	Levallois
• Nord	Lille
• Ouest	Angers
• Sud Est	Aix-en-Provence
• Sud Ouest	Toulouse

Les départements d'Outre-mer sont gérés en direct au siège d'Eco-Emballages.

Grâce à cette nouvelle organisation, Eco-Emballages a déjà dépassé les objectifs 2008 fixés par la directive européenne et visant à accroître les performances de tri et de recyclage des emballages ménagers en France.

A noter : Eco-Emballages verse 411 millions d'euros aux 1365 collectivités territoriales partenaires, qui représentent 36 000 des 36 679 communes françaises.

95 % des contributions financières perçues auprès des entreprises sont reversées par Eco-Emballages aux collectivités territoriales pour financer l'organisation de la collecte sélective, en fonction des tonnes d'emballages récoltés par matériaux, et des actions de sensibilisation organisées par la collectivité locale. Ces aides financières s'élèvent en moyenne à 7 € par an et par habitant.

Pour 2005-2010, Eco-Emballages a négocié avec les pouvoirs publics et avec les associations le « barème D » qui permet notamment d'accompagner les collectivités locales dans une démarche d'optimisation de la collecte sélective. Dans le cadre de la négociation de ce nouveau barème, l'Etat a souhaité que la reprise des matériaux d'emballage triés s'ouvre à la concurrence dans des conditions de traçabilité et de recyclage strictement définies.

Depuis 2005, les collectivités ont ainsi le choix, matériau par matériau, entre trois systèmes pour la reprise de leurs emballages collectés et traités :

→ **la garantie de reprise**, telle qu'elle est assurée par Eco-Emballages depuis l'origine.

Les filières de matériaux (CSMV pour le verre, Valorplast pour le plastique, Arcelor-Mittal pour l'acier, France Aluminium Recyclage pour l'aluminium, Revipac pour le papier/carton) se sont engagées à reprendre et à recycler tous les emballages triés par les habitants des collectivités en contrat avec elles.

→ **la reprise garantie**, via les opérateurs, agréés par les fédérations professionnelles, avec des prix variables selon les matériaux et selon les collectivités.

Les entreprises membres de la FNADE (Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement) et de FEDEREC (Fédération de la Récupération, du Recyclage et de la Valorisation) reprennent les matériaux auprès des collectivités locales et en assurent la commercialisation. La reprise garantie est sous la responsabilité de la collectivité, qui vend directement ses matériaux aux industriels de son choix en prenant le soin d'obtenir les garanties de recyclage effectif.

→ **la reprise hors garantie**, sous la seule responsabilité de la collectivité : certaines collectivités territoriales ont choisi de vendre directement les matériaux aux industriels, tout en prenant l'engagement auprès d'Eco-Emballages d'apporter la preuve d'un recyclage effectif.

Dans tous les cas, les conditions de recyclage sont contrôlées par Eco-Emballages, qui exerce cette mission avec l'appui de cabinets spécialisés.

b - Optimiser le dispositif de la collecte sélective

Quantité de déchets à traiter multipliée par 3 en 20 ans (sauf pour les emballages ménagers en légère diminution entre 1997 et 2006), évolution des modes de consommation qui induit la gestion de nouveaux types de déchets, modernisation des unités de traitement (incinérateurs, décharges...), baisse des subventions versées par l'Etat aux collectivités territoriales... autant de défis qui doivent être relevés par les collectivités locales sur leurs territoires.

Entre 1993 et 2006, le coût de la gestion des déchets ménagers a été multiplié par 2,4. Cette inflation a un impact sur les collectivités territoriales et sur la feuille d'impôts locaux des habitants. Stopper cette hausse et préserver l'environnement à un coût économiquement pertinent pour tous est donc devenu une priorité. Comment ? En passant au crible les coûts de la gestion des déchets, en optimisant les dispositifs de collecte et de tri au cas par cas, et en communiquant plus et mieux auprès des habitants.

→ Bien connaître les coûts pour les maîtriser et identifier les leviers d'optimisation

Eco-Emballages accompagne quotidiennement les collectivités locales afin d'améliorer concrètement la productivité et la qualité des dispositifs de collecte sélective par **un état des lieux du dispositif technique et de la communication**, avec notamment **l'évaluation des impacts financiers**. Ce diagnostic permet d'établir un **plan d'actions** intégrant les dimensions économiques, techniques, et de la communication tout en préservant les enjeux environnementaux et sociaux. Restent ensuite à mettre en place **les actions les plus pertinentes**.

Pour permettre aux collectivités partenaires d'entrer dans cette logique de progrès, Eco-Emballages met son expertise à leurs dispositions, via ses huit équipes régionales, mais aussi via de nouveaux outils et des moyens financiers supplémentaires.

En France, 88 % des collectivités ont signé le nouveau barème D pour 2005-2010, les accompagnant dans une démarche d'optimisation. Elles percevront 1 € de plus par habitant pour connaître les coûts et identifier les leviers d'optimisation à intégrer dans leur plan d'action.

L'accompagnement de la démarche d'optimisation se traduit aussi par les conseils « terrain » des équipes régionales, le partage d'expérience du pôle de coordination nationale, ainsi que des guides méthodologiques et supports divers. A ce titre, Eco-Emballages a développé plusieurs logiciels :

→ **E-coûts** : Pour mesurer et analyser les dépenses de gestion des déchets puis comparer les ratios avec des collectivités territoriales de taille équivalente. Pour mesurer et analyser les dépenses de gestion des déchets puis comparer les ratios avec des collectivités territoriales de taille équivalente. Fin 2007, 225 collectivités locales, couvrant un territoire de 25 millions d'habitants, utilisent e-coûts pour évaluer le coût actuel de leur dispositif de gestion des déchets et ainsi identifier leurs marges de progrès en vue d'une optimisation.

→ **E-tem** : Conçu et développé avec la Fédération nationale des activités de dépollution et de l'environnement (FNADE), il permet à l'exploitant d'un centre de tri de suivre et d'archiver les données portant sur les tonnages livrés par chacune des collectivités, afin d'en assurer la traçabilité selon les filières de matériaux. A l'horizon 2009, l'ensemble des centres de tri multi-collectivités sera équipé.

→ **Mapeos** : Son objectif est de restituer aux collectivités territoriales, sous forme cartographique, les informations recueillies par Eco-Emballages (via ses contrats avec les 1365 collectivités). Cet outil est développé par Eco-Emballages en partenariat avec l'Association des Maires de France (AMF) et la Fédération Nationale des Activités de Dépollution de l'Environnement (FNADE). Lancement prévu : fin 2008.

Parmi les mesures proposées par Eco-Emballages, l'évolution des dispositifs est basée sur des retours d'expérience telles que :

- Le verre collecté en apport volontaire coûte **4 fois moins cher** qu'en porte-à-porte.
- Les centres de tri de plus de 20 000 tonnes/an **coûtent deux fois moins cher** que les plus petits.
- On peut baisser de 10 % les coûts de la collecte grâce à la diminution des fréquences de collecte.
- La réorganisation des circuits de collecte en France permettrait une diminution d'au moins 66 millions de km (parcourus par les bennes), **soit une économie de 52 millions de litres de carburant par an !**

L'optimisation de la gestion des déchets passe également par un renouvellement des modes et des thèmes de la communication de proximité. Pour que les collectivités locales puissent mieux cerner les attentes de leurs habitants et parce qu'à l'heure de la démocratie locale, le temps est venu d'évaluer l'efficacité de leur dispositif de communication, Eco-Emballages a déployé son outil clef en main, **le baromètre d'opinion**. Celui-ci se compose d'un questionnaire-type de 26 questions, d'une méthodologie et d'un accompagnement à la réflexion stratégique.

Grâce à l'enquête de référence menée fin 2006, les collectivités locales peuvent se situer par rapport à la tendance nationale. Avec le soutien opérationnel des responsables communication d'Eco-Emballages, **48 baromètres** d'opinion ont été lancés en 2007, soit **25 000 personnes sondées**. Un patrimoine unique d'opinion sur le tri et la gestion locale des déchets qui constitue un appui incontournable pour mettre en œuvre l'optimisation technique et financière.

En 2008, l'enjeu est également de convaincre les décisionnels de mettre en œuvre, rapidement, le plus grand nombre de souhaits exprimés dans les baromètres. Eco-Emballages propose d'ores et déjà de segmenter les collectivités locales, notamment selon la taille et le taux d'habitat collectif, pour leur permettre de se comparer entre mêmes catégories.

c. Les sites vitrines ou le partage de l'excellence

Eco-Emballages a lancé des « sites vitrines » pour que les collectivités territoriales puissent partager leurs expériences les plus réussies. Eco-Emballages a ainsi dégagé un certain nombre de critères sur lesquels repose le statut de « site vitrine », qui sont principalement les suivants :

- Les bonnes performances en tonnage de matériaux recyclables, bonne qualité de collecte sélective, gestion optimisée notamment en matière d'habitat collectif, exploitation rigoureuse du centre de tri,
- La maîtrise des coûts,
- La communication : communication de proximité, communication globale, accompagnement de l'optimisation...

En outre, les actions mises en œuvre par la collectivité doivent pouvoir être reproduites par d'autres collectivités. Cet accord est signé pour une durée de deux ans.



Collectivités	Performance du site vitrine
Le SITOM Sud Rhône (Rhône)	<ul style="list-style-type: none"> - optimisation des circuits, - diminution de fréquence, - rationalisation des quais de transfert... <p>→ 400 000 € de dépenses évitées</p>
Le SIVADES (Var)	<ul style="list-style-type: none"> - pertinence de sa communication, - gestion performante du centre de tri, <p>→ amélioration des résultats de la collecte sélective</p> <p>→ baisse des erreurs de tri (de 25% en 2002 à 14% actuellement).</p>
L'agglomération du Grand Chalon (Saône-et-Loire)	<ul style="list-style-type: none"> - réduction de fréquence des collectes (tous les 15 jours au lieu de toutes les semaines , - nouvelle organisation de la collecte, - application de la redevance spéciale, <p>→ augmentation du nombre de bacs présentés à la collecte de 77 % au lieu de 58 %,</p> <p>→ participation de 95 % de la population au tri.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> → augmentation des recettes liées à l'application de la redevance spéciale : plus de 500 000 euros de recettes pour la collectivité. → Résultat : une économie globale de 6 euros/habitant.
L'agglomération de Limoges (Haute-Vienne)	<ul style="list-style-type: none"> - embauche d'une équipe de 10 ambassadeurs du tri utilisant les nouvelles technologies (données de collecte télétransmises). → taux de 22 % d'erreurs de tri.
Le centre de tri de Sévignacq (Pyrénées-Atlantique)	<ul style="list-style-type: none"> - optimisation de son fonctionnement, - organisation d'un circuit de visite et d'une salle pédagogique pour en faire un outil de sensibilisation → gestion de quatre fois plus de déchets, soit 15 000 tonnes par an, → offre de meilleures conditions de travail aux 40 agents chargés de son fonctionnement. → accueil de 600 visiteurs par an, dont plus de 80 % de scolaires.
Le SMICTOM de Coulommiers (Seine et Marne)	<ul style="list-style-type: none"> - adaptation des fréquences et les techniques de collecte aux trois types d'habitat présents sur le territoire : collecte robotisée en habitat rural et pavillonnaire, avec un système de bras articulé unique en France permettant aux camions-bennes de saisir simultanément deux bacs, bornes enterrées en centre-ville et bornes semi-enterrées en habitat collectif. - optimisation de la collecte → amélioration du niveau de service → baisse de la TEOM de 6% en 2007.
Le Syndicat Emeraude (Val d'Oise)	<ul style="list-style-type: none"> - rapprochement avec des bailleurs présents sur son territoire, - optimisation de la collecte en habitat collectif, via un dispositif de bornes enterrées, → baisse d'environ 35% du coût de collecte, → augmentation significative des performances de tri (emballages et journaux-magazines environ 30kg/hab./an, verre 14kg/hab./an, au-dessus des ratios nationaux sur l'habitat collectif) → baisse du taux d'erreurs de tri de moins de 20%.
La Communauté d'Agglomération de Saint-Omer (Pas-de-Calais)	<ul style="list-style-type: none"> - baisse de la fréquence de la collecte des ordures ménagères, de la collecte sélective et des encombrants - généralisation de l'apport volontaire pour la collecte du verre. → maîtrise des coûts (baisse de 350 400 euros sur le produit de la TEOM, soit -15,7%), → économie de 27 250 litres de carburant (-13,52%), → baisse de 6 % des tonnages d'ordures ménagères → hausse de 4,3 % des tonnages de la collecte sélective → amélioration des performances du tri et un maintien des performances de valorisation du verre.

4. Labelliser le service public de collecte

Eco-Emballages a mis en place, en partenariat avec l'Ademe, la « **labellisation du service public de collecte** » pour améliorer la qualité globale des services de collecte avec :

- **La promotion de la démarche d'optimisation,**
- **Le renforcement de l'animation locale,**
- **L'amélioration progressive de la qualité du service public de collecte,**
- **La capitalisation d'expériences** sur les différents aspects du service public.

Avec la création de ce label au niveau national, Eco-Emballages, par son expertise dans le secteur de la collecte sélective, et l'ADEME, par sa connaissance générale de la problématique environnementale, souhaitent faire avancer les collectivités territoriales dans une démarche de progrès.

L'ensemble de la démarche - depuis la validation des critères jusqu'au choix des collectivités territoriales lauréates – a été mené par l'ADEME et Eco-Emballages en partenariat avec un Comité national de labellisation composé d'Amorce, du Cercle national du recyclage, de l'Association des Maires de France, et de la Fédération nationale des activités de dépollutions et de l'environnement.

La labellisation est **une démarche volontaire** ouverte aux collectivités territoriales de plus de 10 000 habitants ayant la compétence "collecte". Elle est basée sur le renseignement d'un questionnaire par toute collectivité candidate.

En 2007, les 65 collectivités qui ont obtenu le label ont été sélectionnées pour la performance globale des services de collecte des déchets ménagers de leurs territoires, s'inscrivant dans une démarche d'optimisation continue, selon des critères d'ordre réglementaire, environnemental, de connaissance des coûts et d'information des usagers.

5. Promouvoir l'exemplarité : EcoTop, les « Trophées de l'optimisation »

Les Trophées de l'optimisation distinguent, tous les ans, trois collectivités territoriales ayant mené avec succès une démarche d'amélioration de leur collecte sélective, mesurable à partir de performances techniques et économiques.

Le comité de sélection **ECOTOP** Collectivités Territoriales s'appuie sur sept critères pour désigner les lauréats :

- La qualité de la collecte sélective,
- La performance (dans l'absolu et dans son évolution),
- La connaissance des coûts associés,
- La reproductibilité de la démarche,
- La politique de déploiement en habitat collectif,
- La communication vers les habitants,
- Les critères généraux de bon fonctionnement du service.

En 2007, **les Trophées de l'optimisation ECOTOP 2007** ont été décernés à :

→ **SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMONE (63) - 129 communes – 143 500 habitants**

Le projet : Le syndicat s'est engagé dans une démarche d'amélioration de la qualité de service, avec comme objectif affiché de maîtriser les coûts liés à la collecte des déchets. Depuis 2004, les quantités collectées en porte à porte ont triplé, alors que le taux de refus est resté stable. Le service de collecte a été réorganisé et les fréquences réduites.

Résultats : Un logiciel d'optimisation des tournées a été développé pour permettre, notamment, de diminuer le nombre de camions nécessaires et le faire passer de 28 à 20, de collecter sur 4 jours au lieu de 5 et d'effectuer un passage en deux équipes. Le coût moyen de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères par habitant a ainsi diminué. Depuis 2006, l'accent a été mis sur une démarche de prévention. Complètement intégrée au projet du syndicat, la stratégie de communication axée sur le développement du porte à porte est menée tant en interne qu'en externe.

→ **SMICTOM DE COULOMMIERS (77) - 54 communes – 70 000 habitants**

Le projet : Le syndicat a choisi de travailler sur l'adaptation du mode de collecte des déchets aux différents types d'habitats : collecte robotisée à bras frontal et préhension latérale pour le pavillonnaire et les communes rurales, conteneurs enterrés pour le centre-ville, conteneurs semi-enterrés pour l'habitat collectif.

Résultats : L'opération a été accompagnée d'un programme de communication complet, comprenant notamment la réalisation d'un baromètre de satisfaction. Celui-ci a mis en évidence que les différents outils mis à disposition des habitants étaient très appréciés et constituaient un maillon essentiel du succès du changement de dispositif. Au final, une baisse des coûts « contenants + collecte » de 27% a été observée.

→ **ANGERS LOIRE MÉTROPOLE (49) - 31 communes – 261 146 habitants**

Le projet : La communauté d'agglomération pilote un programme pluriannuel d'optimisation du service de gestion des déchets depuis l'an 2000.

Résultats : Dans un premier temps (2000 à 2005), cette opération prévoyait le remplacement de la collecte des emballages en apport volontaire par du porte à porte, en substitution d'une collecte d'ordures ménagères. Dans un second temps (de 2005 à 2009 suivant les secteurs), les fréquences de collectes des ordures ménagères ont été réduites. L'apport volontaire est maintenu dans les communes de moins de 5 000 habitants. Un projet spécifique est déployé pour l'habitat collectif, avec la mise en place de conteneurs enterrés dans le cadre d'un partage des responsabilités et des coûts entre les bailleurs et la collectivité. Le plan de communication associé comprend notamment une équipe d'ambassadeurs du tri, ainsi qu'une campagne de prévention intitulée « Moins de déchets, plus d'avenir ».

Ont été lauréats en 2006, la Communauté de Communes du Pays Yonnais (85), la Communauté d'Agglomération de Pau (64) et le SITOM Sud Rhone (69).

Et en 2005, la Communauté Urbaine de Strasbourg, la Communauté de communes de Saint-Omer et la Communauté d'agglomération Chambéry Métropole.

5 – Sensibiliser 60 millions de trieurs potentiels

Donner du sens au tri des emballages ménagers et motiver les Français quelle que soit leur sensibilité à l'environnement sont des enjeux majeurs pour Eco-Emballages. Aussi, des actions de communication sont constamment menées dans un souci de proximité.

a. Soutenir la communication locale

Eco-Emballages mène une politique de communication conjointe avec les collectivités territoriales, soutenant techniquement ou financièrement les actions menées : animations sur les marchés, visites porte-ouverte d'un centre de tri, flyers d'information sur le tri...

Eco-Emballages a également conforté son positionnement de prestataire de services en proposant des outils de communication clef en main et adaptables aux besoins de chaque territoire : guide de tri, consigne de tri, affiche...

→ Une campagne de publicité visible par 87 % des Français

Pour prévenir tout fléchissement et même convertir de nouveaux « adeptes » au tri des emballages ménagers, Eco-Emballages lance pour la seconde année en partenariat avec l'Association des Maires de France (AMF) une campagne d'affichage d'envergure nationale. Toutes les agglomérations de plus de 20 000 habitants, soit 87% de la population, sont couvertes par le dispositif choisi qui se décline en trois vagues le 26 mars 2008, 2 juillet et 28 août.

b. Favoriser le recrutement des ambassadeurs du tri

Employés majoritairement par les collectivités territoriales et les bailleurs sociaux, 2 000 ambassadeurs du tri étaient en poste début 2008 pour sensibiliser le grand public aux bons gestes de tri. Ces communicants de proximité sont les véritables maillons forts de la collecte sélective.

Leurs missions ? Organiser des animations dans le cadre d'événements grand public, rencontrer les habitants au travers d'actions de porte-à-porte, intervenir dans les écoles, les

réunions publiques et dans les zones d'habitat collectif... pour informer les habitants sur les consignes de tri et donc améliorer la qualité du tri et augmenter les quantités d'emballages recyclés.

Les ambassadeurs de tri sont employés directement par les collectivités territoriales et les bailleurs en CDD ou CDI, en tant qu'agents titulaires de la fonction publique territoriale, ou en contrats issus du plan de cohésion sociale (contrat d'avenir ou contrat d'accompagnement dans l'emploi). Embauchés pour trois mois au minimum, ils doivent consacrer plus de 50 % de leur temps à des missions de communication orale de proximité et être régulièrement formés à ces missions.

Le soutien financier d'Eco-Emballages peut aller jusqu'à 10 000 euros par ambassadeur et par an. De plus, Eco-Emballages propose :

- un parcours d'immersion au sein de la collectivité pour faciliter l'intégration du nouvel ambassadeur. Un guide « découverte » est à sa disposition pour l'accompagner durant cette période et lui servir de feuille de route,
- un premier module de formation « Métier ambassadeur du tri : les fondamentaux » de 3 jours pour acquérir les connaissances de base indispensables à l'exercice des missions de communication orale de proximité sur la collecte sélective,
- d'autres modules de spécialisation seront prochainement à disposition : animations en milieu scolaire, animations grand public, interventions en réunion publique...

c. Communiquer hors des foyers avec « Ici aussi, je trie »

65% des habitants reconnaissent qu'ils jettent de petits déchets dans les espaces publics, la rue ou la nature (étude Eco-Emballages / TNS-Sofres – juillet 2006) : Eco-Emballages s'attaque donc désormais aux emballages jetés hors du domicile.

C'est pourquoi la signature "Ici aussi, je trie" ainsi que des bacs de collecte sélective seront visibles sur :

→ **des festivals** très prisés des jeunes, comme le Festival de la BD à Angoulême, le Printemps de Bourges, les Eurockéennes de Belfort, la Techno Parade, le rassemblement à Brest des Vieux gréments « Brest 2008 ». Les festivals installent des points recyclage invitant les festivaliers à trier leurs déchets.

→ **des événements sportifs** : Eco-Emballages est le « Partenaire Environnement » du Tour de France, du Paris-Nice mais aussi de la course pédestre « la classique internationale Marseille-Cassis ».

→ **des lieux de vacances** : en collaboration étroite avec la Fondation Européenne pour l'Éducation à l'Environnement, Eco-Emballages a développé de nombreux partenariats avec le monde professionnel du voyage, des loisirs et du tourisme (Label Pavillon Bleu pour les ports, La Clef Verte pour les campings...). Eco-Emballages entretient également un partenariat avec Vacances Propres pour promouvoir le tri sur les lieux de villégiature.

d. Eduquer les jeunes générations

Eco-Emballages sensibilise les générations futures aux enjeux du développement durable avec des outils pédagogiques tels que :

→ L'Eco-Parlement des Jeunes ®

Créé en 2004 par Eco-Emballages, l'Eco-Parlement des Jeunes® permet à de jeunes Européens de travailler ensemble sur des problématiques environnementales et d'interpeller des responsables européens au plus haut niveau.

En 2006, 3600 jeunes Européens, dont 800 Français, ont rédigé ensemble 7 Lettres ouvertes pour l'environnement qu'une délégation de 140 d'entre eux ont remis fin octobre 2006 à Nelly Olin, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, à 7 catégories d'acteurs influents de la société : entreprises, chercheurs, éducateurs, journalistes, responsables d'organisations internationales, ONG et des pouvoirs publics. Ces lettres ont également été remises lors de la GreenWeek, une délégation de jeunes ayant été invitée par la Commission Européenne.

En 2007/2008, l'Eco-Parlement des Jeunes® se décline à titre expérimental en région PACA en partenariat avec le Conseil général des Hautes Alpes, la Région PACA, le SITTOMAT, l'académie Aix Marseille, le GRAINE PACA .

→ **Eco-Junior** : Eco-Emballages édite le magazine trimestriel Eco-Junior, destiné à 150 000 élèves (6-12 ans). Diffusé sur abonnement dans 5000 classes, il informe notamment sur la collecte sélective et le recyclage des emballages ménagers.

Eco-Emballages est également partenaire de Eco-Ecole, et très investie dans des actions de sensibilisation des populations jeunes par le biais notamment d'animations (spectacle des Frères Rappetout...).

e. Associer les marques à une communication environnementale

Pour agir dans le quotidien des trieurs, Eco-Emballages a proposé aux services marketing de certaines entreprises des partenariats de communication sur leurs emballages.

L'objectif est de :

- permettre à Eco-Emballages de pérenniser le geste de tri des emballages auprès des consommateurs,
- permettre à la marque de mettre en avant son engagement pour l'environnement,
- soutenir les efforts de sensibilisation du grand public par les collectivités locales.

Des marques de grande consommation telles que Materne, Skip, Banania, Elle & Vire, Fjord, les 2 vaches, Bresse Bleu, Fructis, la chicorée Leroux... ont décidé d'associer leurs marques à ces opérations de sensibilisation.

Annexe 1 – Fiche d'identité d'Eco-Emballages

Date de création	1992
Statut	Société anonyme
Actionnaires	<ul style="list-style-type: none">70 % d'industriels via ECOPAR, maison mère d'Eco-Emballages, dont l'objet unique est la détention d'une participation majoritaire dans le capital d'Eco-Emballages. Chez ECOPAR, il y a 210 actionnaires et aucun d'entre eux ne détient plus de 2,20 % du capital. La majorité d'entre eux détient 0,43 % du capital. Chez ECOPAR comme chez Eco-Emballages : 1 action = 1 voix10% de distributeurs (Auchan, Carrefour, ...)20% des industries du recyclage (filiales des matériaux acier, plastique, papier-carton, aluminium, verre)
Président	Eric Guillon
Directeur général	Bernard Hérodin
Filiale	Adelphe
Collaborateurs	165 (Eco-Emballages + Adelphe)

Chiffres consolidés Eco-Emballages et Adelphe :

Adhérents	50 000 entreprises (regroupées sous 22 183 contrats).
Contribution	Les entreprises versent environ 411 millions d'euros, soit en moyenne 0,6 centime d'euro par emballage. Le point vert figure sur 95% des produits emballés. 95 % des contributions sont reversées aux collectivités territoriales.
Collectivités	1 365 collectivités territoriales, soit 36 000 des 36 679 communes françaises (INSEE 99), soit 59,4 millions de Français desservis soit 98,6 % des Français desservis dont : <ul style="list-style-type: none">55% sont desservis par un service de porte-à-porte (bacs à domicile) ;10% par un service en apport volontaire (conteneurs sur les lieux de passage);35% bénéficient à la fois du porte-à-porte et de l'apport volontaire.
Ordures ménagères	4% des déchets toutes origines confondues (source ADEME) Soit 353 kg par an et par habitant (Ademe -2004), dont 86 kg sont des déchets d'emballages, soit 25 % environ.
Performances de tri	En moyenne 42 kg de déchets d'emballages ménagers par an, soit : <ul style="list-style-type: none">Urbain : 26 kilos/anSemi-urbain : 41 kilos/anSemi-rural : 54 kilos/anRural : 59 kilos/an
Gisement	4,8 Mt d'emballages contribuent financièrement au recyclage 3,7 Mt, soit 76,9 % des emballages valorisés (incinération, recyclés...) 2,9 Mt soit 61,3 % des emballages recyclés
Infrastructure	260 centres de tri

Annexe 2 - les dates-clés

1er avril 1992

L'Etat français émet un premier décret qui crée un dispositif imposant aux acteurs économiques dont l'activité est génératrice d'emballages ménagers de contribuer à leur valorisation. Ils ont la possibilité de remplir cette obligation en adhérant à une entreprise agréée par l'Etat. Cette entreprise apporte sa contribution aux collectivités et à leur groupement pour développer les dispositifs de collecte, de tri et de valorisation des déchets d'emballages ménagers.

23 juillet 1992

Arrêté créant la commission d'agrément, prévue par décret du 1^{er} avril 1992.

19 novembre 1992

Arrêté agréant Eco-Emballages.

Juillet 1994

Eco-Emballages arrête avec l'Association des Maires de France le texte définitif du contrat qui liera Eco-Emballages aux communes trieuses.

Décembre 1994

L'Europe s'intéresse à son tour aux déchets d'emballages et fixe des objectifs à tous les pays de l'Union. L'Europe émet une directive sur les emballages qui fixe des objectifs de recyclage et de valorisation à atteindre d'ici 2001.

30 décembre 2004

Eco-Emballages reçoit des pouvoirs publics un nouvel agrément pour assurer la collecte sélective et le recyclage des emballages ménagers. Cet événement couronne douze ans de succès du dispositif français de recyclage des emballages ménagers. Conclu pour une période de six ans renouvelable, cet agrément est accordé sur la base d'un soutien financier aux collectivités territoriales accentué. Il marque une nouvelle dynamique pour Eco-Emballages, qui s'engage à favoriser l'optimisation des dispositifs de collecte sélective et à promouvoir les bénéfices environnementaux induits.

Juin 2005

Adelphe, société agréée pour le recyclage des emballages ménagers, rejoint Eco-Emballages.

2008

Echéance pour atteindre les taux de recyclage fixé dans la démarche d'agrément d'Eco-Emballages (global et par matériau) et la directive européenne révisée.